

La Lettre de XVI^e DEMAIN

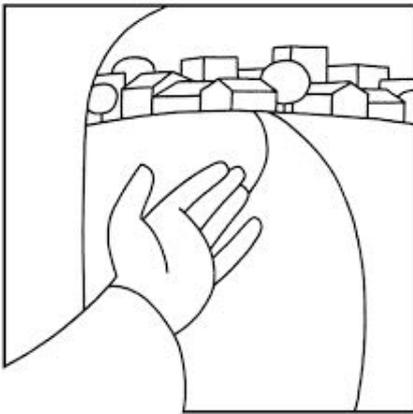
Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2015

n° 155

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN

U n e m i s s i o n d i v i n e ...



« Tout le monde n'est pas appelé à travailler directement en politique ; mais au sein de la société germe une variété innombrable d'associations qui interviennent en faveur du bien commun en **préservant l'environnement naturel et urbain**. Par exemple, elles s'occupent d'un lieu public (un édifice, une fontaine, un monument abandonné, un paysage, une place) pour protéger, pour assainir, pour améliorer ou pour embellir quelque chose qui appartient à tous. Autour d'elles, se développent ou se reforment des liens, et un nouveau tissu social local se développe ; une communauté se libère ainsi de l'indifférence consumériste. Cela implique la culture d'une identité commune, d'une histoire qui se conserve et se transmet. De cette façon, le monde et la qualité de vie des

plus pauvres sont préservés, grâce à un sens solidaire qui est en même temps la conscience d'habiter une maison commune que Dieu nous a prêtée ... »

(Encyclique *Laudato Si*, pape François juin 2015)

Forts de cette consécration, nous nous sentons investis d'une mission d'intérêt public presque divine !

Cependant, constatons que nos efforts de préservation n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

En effet, le Centre national d'entraînement étale son architecture indigente à la porte Molitor. Quant à Roland-Garros, nous avons intenté un recours contre son extension dans les serres de travail dès la publication de son permis de construire en juin.

Par ailleurs, malgré notre opposition à la construction des tours dans Paris, la Tour Triangle porte de Versailles, a finalement obtenu l'accord du conseil municipal après un premier refus. Pourtant, même à New York, des associations s'insurgent contre l'excès de tours. Et à Londres, à la suite du Prince Charles, des associations s'aperçoivent que la *skyline* de leur cité se transforme en un fouillis inextricable.

Enfin, la cohérence architecturale de Paris, instaurée par le PLU, a été bafouée par le Conseil d'État qui a finalement autorisé l'immeuble *rideau de douche* du projet Samaritaine de la rue de Rivoli.

Cependant, nous continuerons inlassablement à lutter pour protéger notre environnement en espérant entraîner de plus en plus d'adhérents conscients de ces enjeux pour notre ville.

François DOUADY
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Ballade autour de la rue de Longchamp

Au 65 de la rue des Belles-Feuilles, l'ambassade de la République du Tchad est installée dans un immeuble construit par Louis Sorel.



L'originalité des trois travées asymétriques apporte à la façade une élégance harmonieuse. Elle mélange les genres avec l'adoption de la loggia à arcatures et du bow-window en avancée. Elle est égayée par la présence d'aplats de briques rouges aux étages supérieurs.

L'architecte Louis Sorel (1867-1933) a mené une réflexion permanente sur les modes de construction et l'aménagement des intérieurs répondant aux préoccupations d'hygiène, de mobilité et d'économie de l'époque. Entre 1896 et 1901, Louis Sorel faisait partie du groupe *l'Art dans tout* qui se proposait de faire entrer l'art dans tous les domaines de la décoration.

En remontant la rue des Belles-Feuilles, obliquez sur la droite vers la rue Émile-Ménier et passez devant le 45, bâti par Gabriel Morice (1861-1959) pour le compte de Georges Lesieur le 20 mai 1901. La façade très symétrique est ornée d'un beau fronton sculpté de jeux d'enfants dû au ciseau d'Alphonse-Amédée Cordonnier.

A côté, le 43 a été construit en 1924 par l'architecte Émile Molinié (1877-1964) qui a remporté le prix des façades de la ville de Paris en 1914. L'immeuble, avec sa façade en arc de cercle et ses larges baies arrondies, préfigure la simplification de l'architecture moderne. Camille Garnier, à qui l'on doit la fontaine de l'Amour porte d'Auteuil, a sculpté les bouquets ornant le dessous des balcons.



Le 20 de la rue est un hôtel particulier des années trente représentatif des tendances géométriques de l'Art Déco. L'alignement des arcs de cercles du portail surélevé et de la loggia donne un côté théâtral à la construction, renforcé par les sculptures cubistes du rez-de-chaussée.



ET ALORS, L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS, o ù c e l a e n e s t - i l ? ? ?

Telle est la question par laquelle nous abordent nos amis en prenant un visage de condoléance. Oui, bien sûr, la situation n'est pas brillante. En effet, depuis 2002, nous combattons les diverses tentatives de la Fédération française de tennis pour s'emparer de telle ou telle parcelle du bois de Boulogne.

Rappelons que le Conseil municipal, droite et gauche confondues, est favorable à une extension de Roland-Garros à Paris et a toujours refusé de voir cet équipement se délocaliser en banlieue ; par conséquent, peu lui chaut que le Bois ou les serres d'Auteuil soient dégradés par ces empiètements.

Après des réunions houleuses à la Commission départementale des sites et des appels au secours d'associations auprès de Ségolène Royal, ministre de l'environnement gardienne des sites classés, les permis de construire ont été délivrés par Mme la maire de Paris le 8 juin dernier.

Nous avons aussitôt engagé un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Notre avocat conteste plusieurs éléments de ce permis, à savoir :

- la validité de l'accord donné par le ministère de l'Environnement
- l'absence de délégation du signataire du permis
- l'absence d'un avis des services de sécurité

- l'absence de l'avis de l'architecte des bâtiments de France
- l'absence d'études de circulation, de stationnement et de transport en commun
- la non-cohérence architecturale entre les serres de Formigé et le nouveau stade.

Bien entendu, notre avocat se réserve le droit de mettre en cause bien d'autres irrégularités dans son mémoire ampliatif.

Nous attendons donc sereinement la décision du Tribunal.

En attendant, nous venons de recevoir une invitation de la FFT pour participer au *comité de suivi* des travaux. Ce comité rassemble des associations, toutes hostiles au projet, qui seront ainsi informées de l'avancement du dossier. Il s'agit d'essayer de calmer cette hostilité en permettant aux associations de se prononcer sur des détails de l'organisation des futurs travaux : installation des baraques de chantier, stationnement des camions, fermeture provisoire de certaines rues, couleur des grilles !!!! Enfin, toutes choses mineures qui supposent que l'extension va se réaliser !

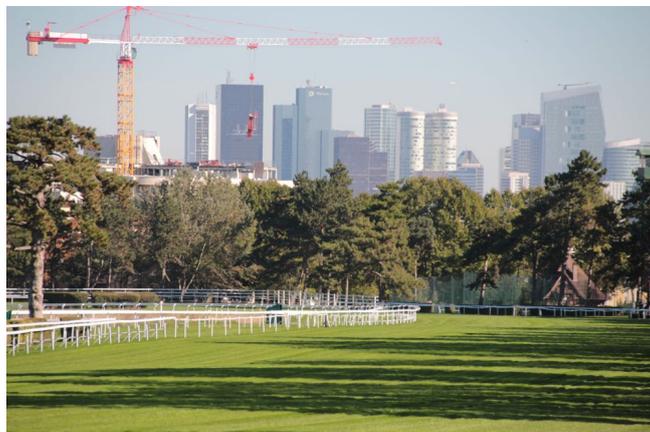
Bien entendu, nous nous rendrons à cette « concertation » sans en attendre quoi que ce soit.

GRÂCE À UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE « IMPROVISÉE » *l'hippodrome de Saint-Cloud échappe aux bulldozers*

Chacun se souvient que l'Île-de-France a décidé de construire 70 000 logements par an d'ici à 2025. Le hic est le manque de terrains constructibles. Qu'à cela ne tienne, nos élus oublient alors leur profession de foi écologique et ne trouvent rien de mieux que les parcs et les hippodromes, classés espaces verts inconstructibles pour y fourrer des logements et densifier ainsi notre région.

C'est ainsi que les 65 hectares de l'hippodrome de Saint-Cloud, classé en 1998 comme partie du parc naturel de Garches, Saint-Cloud, Rueil et Vaucresson, étaient menacés de devenir une Opération d'intérêt national (OIN) pour y construire 6 000 logements.

Les maires de cette zone et le Président du Conseil départemental se sont mobilisés, ainsi que la population, pour s'opposer à ce projet décidé sans concertation locale. Pétitions et manifestations se sont tellement multipliées que la ministre du Logement, après consultation des « ateliers



territoriaux du Grand Paris », a dû abandonner le projet ces jours-ci, « compte tenu de l'opposition qui s'est exprimée et de l'impact environnemental qu'aurait un tel projet d'urbanisation ».

On notera donc que cette concertation improvisée a porté ses fruits et laisse espérer d'autres succès si les citoyens savent se mobiliser.

Un autre parc est également dans le collimateur : le parc Georges Valbon (du nom de l'ancien Président communiste de la Seine - Saint-Denis). Ce parc, connu aussi comme parc de la Courneuve, compte 417 hectares

dont 310 en zone « natura ». Il devrait accueillir aussi 6 000 logements dessinés par l'architecte-urbaniste, bien en cour, Roland Castro.

Espérons que les élus et les citoyens de cette banlieue sauront, eux aussi, défendre cet espace vert construit à grands frais pour leur détente.

PARIS BASCULE ?

Ce qui s'annonce en matière de circulation

Après des décennies consacrées au « tout voiture », assiste-t-on au retour en force de la *petite reine* ?

Va-t-on réussir, à l'image d'autres villes de l'Union européenne et comme le souhaite une partie des Parisiens, à mieux partager l'accès à la voirie publique entre les différents utilisateurs et à une cohabitation apaisée entre vélos, piétons et voitures ?

En effet, les mesures annoncées vont modifier significativement les conditions de circulation à Paris. Deux projets sont mis en avant par la Mairie.

Le **plan vélo** 2015-2020, voté en avril dernier par le Conseil de Paris, a cinq objectifs :

- le passage de 5 à 15 % des déplacements en vélo d'ici à 2020
- le doublement des voies cyclables de 700 à 1 400 km en cinq ans
- la création d'un réseau express vélo sur les axes nord-sud et est-ouest par la Seine
- 10 000 places de stationnement vélo supplémentaires
- la généralisation des double-sens cyclables dans le cadre du passage de la ville à 30 km/h pour les véhicules d'ici à 2020.



La « **reconquête des berges** » **rive droite** est prévue pour l'été 2016 après une période d'études et une enquête publique au cours du premier semestre. Il s'agit de créer une promenade piétonne sur tout ou partie des quais bas des 1^{er} et 4^e arrondissements avec report de la circulation routière en quai haut.

Deux scénarios sont envisagés :

- de la place du Châtelet à l'entrée du Pont de Sully, soit 1,5 km de voie piétonne

- du tunnel des Tuileries au port de l'Arsenal sur 3,5 km, permettant de relier la Bastille à la Tour Eiffel avec traversée au pont de Solferino pour retrouver la promenade rive gauche.



Avec, par ailleurs, le durcissement des conditions de stationnement et les interdictions de circulation à venir pour les véhicules anciens (immatriculés avant octobre 2001 pour les poids lourds et 1997 pour les véhicules légers et les deux roues motorisés), la ville de Paris montre bien sa volonté d'évoluer vers une ville plus écologique.

En 2020, ne devraient plus circuler, à côté des vélos, cyclo-poussettes et assimilés, que des véhicules à essence, électriques ou hybrides et les transports collectifs. Ce schéma séduit plus d'un Parisien, qu'il soit de la jeune génération, célibataire, urbain-bobo ou ayant renoncé à la voiture.

À voir la photo ci dessus, l'avenir de Paris s'annonce idyllique !

Ce plan ne répond toutefois pas aux besoins des familles : qui n'a pas des enfants ou petits-enfants à trimballer avec poussette pliante et lit parapluie à travers l'agglomération ou une vieille mère à conduire régulièrement à l'hôpital ?

Il ne répond pas non plus aux besoins des résidents de banlieue contraints d'utiliser leur propre véhicule faute de transports en commun efficaces, ni aux artisans qui ont besoin de leur camionnette-atelier.

Le fait que ce plan soit limité à la capitale et que ne soient pas pris en compte les besoins de la région parisienne en limite la portée.

Les embouteillages et la pollution ont encore de beaux jours devant eux et le basculement de la congestion à une circulation apaisée ne semble pas à portée de main.

LA SEINE : UN ÉGOUT QUI TRAVERSE PARIS ?

Article repris in-extenso de la *lettre d'Accomplir* de septembre 2015, association du quartier des Halles.

Jacques Chirac, alors Maire de Paris, avait promis en 1988 qu'il serait possible de se baigner dans la Seine en 1994. Anne Hidalgo, maire de Paris, a annoncé dans un communiqué de presse : « Les Parisiens pourront se baigner dans la Seine après 2024 ».

Charlie Hebdo a publié cet été un article au titre évocateur : **Baignade dans la Seine, la saga des étrons**. Pour l'instant, la Seine est plutôt un gigantesque égout. Selon nos informations voici l'état des lieux :

- aucune installation flottante n'est raccordée au tout-à-l'égout
- les Bateaux-Mouches, les Bateaux Parisiens et les Vedettes du Pont-Neuf ne sont pas raccordés au tout-à-l'égout
- les Vedettes de Paris ont un système de récupération mais qui est mal utilisé car pas assez performant
- les Yachts de Paris sont raccordés
- les Bateaux-Mouches ne sont pas raccordés au réseau EDF et font tourner en permanence de gros moteurs polluants pour produire de l'énergie (cf. problématique des paquebots à Marseille)
- les bateaux-paquebots qui séjournent dans le bras de Grenelle ne sont raccordés ni à EDF et ni au tout-à-l'égout. Ces bateaux de 110 m de long transportent plus d'une centaine de passagers. Ils séjournent jusqu'à 48 h en faisant tourner leurs moteurs pour produire de l'électricité et rejettent leurs eaux sales (cuisine et toilettes) dans le fleuve.

Ont été saisis par courrier la ministre de l'Environnement, la maire de Paris, les adjoints aux transports et à la propreté, les maires des 1^{er} et 6^e arrondissements, le député de la 1^{ère} circonscription et le Port Autonome de Paris.



Nous devons obtenir de toute urgence un engagement conjoint du Port Autonome de Paris et de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie) pour que des contrôles systématiques soient faits et des sanctions soient appliquées. La COP21 (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques) se réunira à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Que penseront les participants quand ils apprendront le peu de cas qui est fait du fleuve qui traverse Paris ?

Où l'on voit que la cohérence de la politique écologique de la mairie de Paris trouve ici ses limites !

C O U R R I E R D E S L E C T E U R S

Immeuble rue du Docteur-Blanche

XVI^e DEMAIN a reçu des remerciements pour les conseils que notre association a pu donner à une de nos adhérentes en mai dernier. Cette personne avait fondé une association de défense contre un projet de surélévation d'un immeuble situé rue du Docteur-Blanche qui pouvait nuire aux riverains. L'association s'appretait à engager un contentieux contre le promoteur quand elle est venue consulter XVI^e DEMAIN.

Après étude du dossier, nous lui avons conseillé de prendre l'attache des services compétents de la mairie du 16^e. Ces derniers semblent avoir trouvé un compromis qui arrangerait tout le monde. Nous attendons les suites de ce dossier.

Comme quoi la concertation est quelquefois plus profitable entre gens de bonne foi.

« L'AFFAIRE » DES DESSOUS DU 16^e

Pour élucider les mystères des dessous du 16^e, notre association s'est rapprochée de Gilles Thomas, expert en la matière et auteur du livre « Les Catacombes : Histoire du Paris souterrain ».

S'il est bien une bande dessinée classique que chaque natif, résident ou amoureux du 16^e arrondissement devrait posséder dans sa bibliothèque, c'est bien le dixième opus des aventures de Blake et Mortimer écrites et dessinées par l'incommensurable Edgar P. Jacobs : « L'Affaire du collier ».

Cette histoire parut en prépublication dans le journal Tintin d'août 1965 à juillet 1966 avant d'être éditée sous forme d'album en 1967.

Si nous évoquons cette bande dessinée, c'est que, non seulement elle débute dans notre 16^e (avec des cases dessinées d'après photos de l'époque où l'on pourra reconnaître l'ambassade de Turquie rue d'Ankara, le débouché de la rue Berton - voir extraits de l'album ci-contre à comparer avec la configuration actuelle - et le pont de Bir Hakeim), mais en plus elle dévoile un aspect insolite et peu connu de notre arrondissement, à savoir ses nombreuses, diverses et variées galeries souterraines. Elle se poursuit également dans les 5^e, 6^e, 14^e et 15^e arrondissements. Nous avons donc décidé d'utiliser l'alibi de cet ouvrage pour essayer de faire le point, autant que faire se peut, sur nos chers dessous du 16^e !



Planche 28, case 10 : Sharkey s'enfuit en fourgonnette par la rue Berton



Planche 29, case 8 : la sortie arrière de l'hôtel Duranton



Planche 32, case 04 : à l'angle des rues Berton et d'Ankara



Il s'avère qu'une des plus anciennes preuves de l'occupation du sous-sol parisien se trouve dans le jardin du musée Balzac, un des quatorze musées gérés par la Ville de Paris.

Dans celui-ci, durant l'été 2000, ont été découvertes et étudiées des traces d'un habitat troglodytique au niveau d'une cave-carrière, ce qui a donné lieu à la publication à la fin de cette même année d'un rapport par l'Inspection générale des carrières. C'est la première fois qu'était mise en évidence à Paris une occupation troglodytique datant du Moyen Âge.

Puis, faisons un gigantesque bond dans le temps : certains se souviennent certainement que le 17 février 1978 une déflagration en provenance du sous-sol se produisit avenue du Colonel-Bonnet, explosion qui constitua également le plus grave des accidents de gaz à Paris, puisque l'on y dénombra 13 morts et une vingtaine de blessés, trois immeubles ayant été impactés.

Alors, certains pronostiquèrent que la chose provenait des anciennes carrières souterraines, en imaginant un attentat comme dans l'« Affaire du collier » précisément là, où les voleurs parvinrent jusque sous la chambre forte de Duranton, à partir des carrières souterraines. Nos cambrioleurs n'ont pas dû effectuer un bien grand parcours souterrain, car cet arrondissement ne fait pas partie des plus excavés de Paris et les différents réseaux sont chacun de développement modeste.

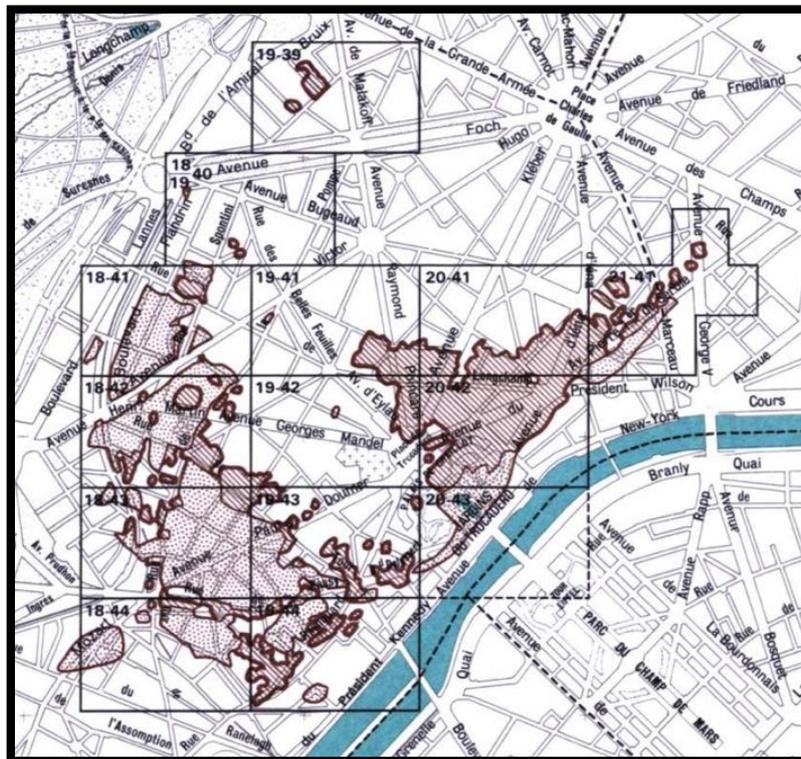
Le principal, qui va jusque dans les fondations du Palais de Chaillot, ne fait que 7 km ; il existe un autre petit réseau indépendant sous la place de Costa Rica, une carrière sous le lycée Saint-Louis de Gonzague (aujourd'hui presque totalement remblayée par injection), la cave-carrière du musée du Vin (rue des Eaux), ainsi que d'autres micros caves-carrières de-ci de-là

Concernant l'occupation des sous-sols de l'arrondissement, si l'on excepte le métro, les égouts et d'autres galeries techniques (EDF, le téléphone, le chauffage urbain, la climatisation, etc.), il convient d'ajouter les nombreux abris de Défense passive (DP) datant de la Seconde Guerre mondiale dont les vestiges sont beaucoup plus abondants qu'on ne l'imagine (il y en eut environ 2 000 dans l'arrondissement).

Mais certaines de ces caves furent déjà utilisées dans ce but au cours du premier conflit mondial (cas par exemple des 63 rue Raynouard et 3 rue du Général-Delestraint), les locataires s'y réfugiant pour se protéger des bombardements de la capitale par avions, ballons, mais aussi canons à longue portée.

Puis, dès la fin des années trente, de véritables abris DP étanches au gaz furent même aménagés en prévision de la future guerre tant redoutée qui approchait à grands pas, dont l'un dans les sous-sols du Palais de Chaillot avec sortie de secours possible par les carrières.

Nous voilà rassurés de savoir qu'il existe également une vie souterraine bien étudiée dans notre arrondissement !



Emprise des carrières dans le 16^e arrondissement

J E A N - B O U I N

D é m o n s e t M e r v e i l l e s ...

Au milieu des bulldozers, grues et autres engins de chantier qui ont envahi notre quartier de façon ininterrompue depuis des mois, voire des années,



nous illustrons à nos dépens la maxime mise au goût du jour « Quand le bâtiment sportif dans le 16^e va, tout va bien pour le sport spectacle ». Avec les chantiers successifs du nouveau stade de rugby Jean-



Bouin, la piscine Molitor, le CNE, l'hippodrome d'Auteuil, le stade Suchet ... et bientôt Roland-Garros et l'hippodrome de Longchamp, nous avons souhaité y voir plus clair sur les travaux entrepris pour moderniser l'ensemble du « vieux » stade Jean-Bouin Omnisport, à savoir :

le nouveau stade de rugby : le contrat d'exploitation de l'ancien stade, renouvelé jusqu'à 2024, ayant été résilié sous couvert « d'intérêt général », le stade a été démoli en juillet 2010 pour faire place à une nouvelle structure en résille de béton qui peut accueillir 20 000 passionnés de rugby. La construction a démarré à l'issue de deux appels d'offres et de nombreuses pressions et tractations politiques en liaison avec la mise en place du Grand

Paris, sans consultation des riverains (voir édito Lettre n° 135 d'octobre 2010, un déjeuner de dupes à l'Élysée).

Le projet initial de rénovation à 18 000 spectateurs



prévu pour les jeux olympiques de 2012 fut balayé pour créer une nouvelle enceinte destinée à produire dans le stade un effet de « chaudron » ... Le coût initial des travaux de 100 M€, financé par la ville de Paris, a finalement doublé.

La rentabilité du projet dans le temps reposait, d'une part, sur la redevance modeste de 1 M €/an du club résident, le Stade Français, et d'autre part, sur les revenus escomptés de boutiques et d'un restaurant qui devaient s'implanter dans l'enceinte du stade...



À ce jour, pas un seul candidat ne s'est présenté malgré les efforts de la Régie immobilière de la ville de Paris chargée de louer les locaux... et les annonces de projets farfelus de créer à la place une pépinière d'entreprises du sport n'ont pas eu de suite à ce jour !

Donc, nous voici avec un stade inauguré en août 2013 et uniquement dédié au rugby - l'idée d'ouverture à d'autres types d'évènements ayant été enterrée pour calmer les riverains - et où ne sont organisés en fait que 12 à 14 matchs par an attirant en moyenne 12 000 spectateurs au lieu des 20 000 prévus !



Inutile de dire que le déficit des frais d'exploitation est pris en charge par la ville de Paris et bien entendu répercuté sur nos impôts locaux ... Et le quartier dispose maintenant d'une esplanade battue des vents pour laquelle aucun projet d'aménagement n'est envisagé pour créer un semblant d'animation... Enfin, rien ne semble prévu à ce jour pour entretenir la délicate résille de béton qui doit affronter les assauts des intempéries !



les autres installations : la Fédération française de tennis (FFT) étant concessionnaire de la ville de Paris pour les autres installations sportives a

entrepris à ses frais une rénovation des bâtiments et installations existants pour le tennis.

Le budget initial de l'appel à travaux remplaçant



l'appel d'offres prévoyait un engagement minimum de 4 M€, mais le coût final serait bien plus élevé... Le club Paris - Jean-Bouin, sous-concessionnaire de la FFT, conserve donc sur place ses activités de tennis et de bridge, mais le hockey sur gazon, l'athlétisme et le basket ont été délocalisés. Il dispose maintenant d'un nouveau club-house avec restaurant.

Les travaux de modernisation des tennis sont en cours et devraient se terminer fin 2016. Hélas, beaucoup d'arbres pseudo-malades ont été les premières victimes de ces projets d'expansion de la FFT et le nombre d'adhérents de Paris - Jean-Bouin a fondu de 1 900 à 1 200.

Mais la reconquête est prévue dès la fin des travaux, notamment sur la base d'accords de réciprocité signés avec la piscine Molitor pour l'utilisation des 16 nouveaux courts, dont 14 couverts, en échange d'heures d'accès à la piscine.

Une seule ombre au tableau concerne les 50 places de parking initialement prévues, mais oubliées ... et à négocier auprès de l'exploitant Autocité désigné pour l'ensemble des places.

Quant au gymnase d'aspect vétuste, il reste en l'état, sa rénovation étant rendue difficile par le passage du boulevard périphérique en dessous...

GIRONDINS ET JACOBINS, MATCH NUL !

Le Parlement a voté le 16 juillet 2015 la création de la Métropole du Grand Paris

On se souviendra que notre Lettre n°152 de janvier 2015 ouvrait sur un éditorial évoquant Girondins et Jacobins se disputant les compétences des futures métropoles créées par la Loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles). Or, l'article 17 de la loi NOTRe (loi sur la Nouvelle organisation territoriale de la République) a réécrit l'article 12 de la Loi MAPTAM pour décider que la Métropole du Grand Paris prendrait effet au 1^{er} janvier 2016, alors que le Sénat avait reporté la date au 1^{er} janvier 2017.

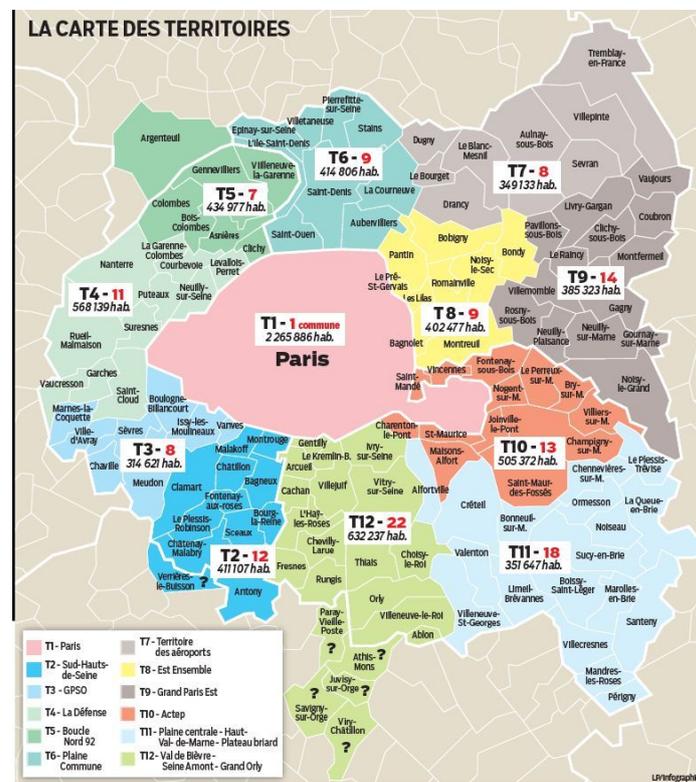
Composé de Paris, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne, du Val-de-Marne et de la Seine - Saint-Denis, la Métropole comptera environ six millions d'habitants. Elle sera dotée d'un conseil métropolitain de 210 conseillers. Elle disposera de quatre compétences :

- l'aménagement de l'espace
- la politique de l'habitat
- le développement économique
- la protection de l'environnement.

Ce sont des compétences générales qui ont été décidées par des Jacobins partisans de la centralisation ; mais les Girondins, décentralisateurs, reprennent l'avantage quand on sait que ces compétences ne sont pas de plein exercice. En effet, les opérations d'aménagement, de constitution de réserves foncières ou de création de zones d'activité ne relèveront de la Métropole que si ces activités sont « d'intérêt métropolitain »... On attend la définition de cet intérêt... ; sinon, ces dossiers seront du ressort des Etablissements publics territoriaux (EPT). Enfin, la Métropole n'obtiendra sa capacité de lever l'impôt qu'en 2020.

Les EPT composant la Métropole seront au nombre de douze. La ville de Paris sera à elle seule un territoire (voir la carte ci-contre). Les EPT seront dotés de toutes les compétences des établissements publics préexistants : politique de la ville, eau, assainissement et déchets. La culture, le sport et le social seront soumis au critère « d'intérêt territorial ».

Les EPT devront élaborer un plan climat et un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui devront être soumis pour avis à la Métropole.



Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?
On voit que ce principe a été respecté par nos législateurs. Étant, en grande majorité, aussi des élus locaux, ceux-ci ont essayé de limiter la perte de leurs pouvoirs.

« Cette Métropole est le résultat d'un compromis boiteux qui entérine le principe d'un mille-feuille territorial à cinq couches », déplore le Sénateur Philippe Dallier, qui avait réclamé, dès 2008, la fusion entre Paris et la petite couronne. « À partir du moment où l'on garantit aux communes et intercommunalités qu'elles conserveront toutes leurs prérogatives, la MGP (Métropole du grand Paris) devient une usine à gaz ».

Nota : les cinq couches administratives sont l'État, la Région, la Métropole, les EPT et les 160 communes.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, François Douady, Yves Marang, Marie Moes, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris